



**ARRETÉ 279 / 2024**  
**Portant réglementation temporaire**  
**du stationnement**  
**PARKING PISCINE D'ÉTÉ**

Le Maire de la Commune de Meung-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par le service des espaces verts, de la commune de Meung-sur-Loire (45130), pour installer une benne pour mise à disposition de compost, sur le parking de la piscine, chemin des Grèves, à Meung-sur-Loire,

Considérant que la benne est déposée du jeudi 21 au lundi 25 novembre 2024,

Considérant que son contenu est en accès libre-service le samedi 23 novembre, à partir de 8h30 jusqu'à épuisement du stock.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le service des espaces verts, de la commune de Meung-sur-Loire (45130), est autorisé à installer une benne pour mise à disposition de compost, sur le parking de la piscine, chemin des Grèves, à Meung-sur-Loire, du jeudi 21 au lundi 25 novembre 2024.

La benne est en accès libre le samedi 23 novembre 2024 à partir de 8h30 et jusqu'à épuisement du stock.

**Article 2 :** Le stationnement est réservé pour une benne, sur le parking de la piscine, chemin des Grèves, à Meung-sur-Loire.

**Article 3 :** Les Services Techniques doivent fournir et mettre en place la signalisation réglementaire.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Article 6 :** Le présent est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, au Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire, au Chef de service de la Police Municipale, au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer son exécution.

Le Premier Adjoint,

Matthieu MIGEON

